

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 26 mars 2018, à 18 h, à la salle du conseil.

**SONT PRÉSENTS :**

---

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Réjean Fournier

---

**ABSENCE (S) :**

---

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M <sup>me</sup>	Isabelle D'Amours	Directrice générale et greffière
M <sup>me</sup>	Valérie Fournier	Adjointe à la direction et assistante-greffière

---

**1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 2018-075*

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil de la Ville de La Sarre, étant tous présents, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire. La greffière dépose le document de renonciation à l'avis de convocation.

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 18 h.

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Louis Côté et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

**4.1 Avis de motion Règlement sur les animaux**

ATTENDU le projet de règlement *Règlement sur les animaux*, présenté lors du présent avis de motion;

AVIS est donné que, lors d'une séance ultérieure, sera présenté pour adoption le règlement *Règlement sur les animaux*.

**4.2 Autorisation à signer une entente avec la Société d'habitation du Québec pour l'obtention d'une subvention**

*Résolution no 2018-076*

ATTENDU QUE le projet d'habitation Habitation des Aurores boréales, situé dans la Ville de La Sarre, a été déposé à la Société dans le cadre du programme AccèsLogis Québec en 2013;

ATTENDU QUE ce projet de 24 logements éprouve des difficultés à compléter son montage financier considérant les coûts de construction en régions éloignées;

ATTENDU QUE ce projet d'habitation requiert un soutien financier;

ATTENDU QUE la Ministre a été autorisée à octroyer une subvention à la Ville afin de lui permettre de financer la réalisation de projets d'habitation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'entériner l'entente concernant la subvention à la Ville de La Sarre pour le financement du projet d'habitation Habitation des Aurores boréales à intervenir entre la Ville de La Sarre, la ministre Responsable de la Protection des consommateurs et de l'habitation et la Société d'habitation du Québec;

D'autoriser le maire, M. Yves Dubé, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, ladite entente ainsi que tout autre document utile et nécessaire à la présente.

Yves Dubé  
Maire

Isabelle D'Amours  
Directrice générale et greffière